Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Devons-nous nous marier? avantages à avoir.

Par Visiteur

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quels avantages représentent le mariage pour notre famille.

Nous avons 2 enfants, nous sommes propriétaire d'un appartement ensemble, mais pas mariés.

Est-ce que le mariage protègerait mieux notre famille? On me conseille souvent de me marier.

Dans quels cas? Décès? Impôts? Succession du bien immobilier? Autres?

Merci pour votre réponse

Bonne journée

Par Visiteur

Bonjour Madame

De nos jours le mariage est équivalent au PACS pour les avantages en matière fiscale.
Par contre d'un point de vue successoral il conviendrait de vous marier.
En effet,
-Contrairement au conjoint survivant, en l'absence de testament, le partenaire lié par un PACS ne reçoit aucun bien de la succession.
-Contrairement au conjoint survivant, le partenaire lié par un PACS, n'a pas de droit au maintient dans le logement familial. Il peut donc être expulsé par les enfants. Ce défaut peut être corrigé par un achat avec démembrement croisé mais cela reste compliqué.
-Contrairement au conjoint survivant, le partenaire lié par un PACS n'a pas le droit de bénéficier d'une pension, prélevée sur la succession, lorsqu'il est dans le besoin entre la date de décès et la date de partage de la succession.

Cordialement